



Relais Petite Enfance

BEINE-BOURGOGNE - VALLÉE DE LA SUIPPE

N°54 - SEPTEMBRE - DÉCEMBRE 2024

UNE NOUVELLE ANNÉE SCOLAIRE QUI DÉMARRE, AU FIL DES SAISONS



www.grandreims.fr



**GRAND
REIMS**
COMMUNAUTÉ URBAINE



PETITES ET GRANDES EXPLORATIONS, AU NATUREL

Une nouvelle année = un nouveau thème ! La nature est une source d'inspiration sans fin... C'est elle qui sera notre fil rouge durant l'année scolaire 2024-2025, avec des propositions, des essais, des observations, des balades. Le thème intitulé : « *petites et grandes explorations, au naturel* » n'est qu'un prétexte pour proposer des actions qui ont du sens, qui nous motivent à nous retrouver et à partager nos idées, nos bricolages, nos vécus avec les enfants. N'oublions pas l'objectif des ateliers du relais : une ouverture sur l'extérieur pour les adultes comme pour les enfants, pour favoriser le vivre ensemble.

L'actu



Calendrier

Comme l'an dernier, vous avez reçu par courriel des propositions de formations avec LADAPT ou le GRETA. Les formations sur cette fin d'année scolaire ne sont possibles que pour celles qui ne se sont pas encore formées en 2024. Si vous avez des attentes ou des envies de formations, interpellez le relais, n'hésitez pas !

Pour le catalogue des formations : <https://www.iperia.eu/fr/>

RECYCLAGE SST À BAZANCOURT :
samedi 21 septembre 2024

RECYCLAGE SST À WITRY-LÈS-REIMS, À L'ESCAL : samedi 12 octobre 2024

LA COQUELUCHE :

l'intensification de la circulation du virus en France a mené à une alerte européenne. La coqueluche est très contagieuse, se transmettant par voie aérienne, particulièrement chez les nourrissons non vaccinés. La solution préventive : la vaccination des nourrissons et des femmes enceintes ainsi que des personnes fragiles, professionnels de santé ou de la petite enfance. Retrouvez l'article complet sur <https://lesprosdela petiteenfance.fr/coqueluche-sante-publique-france-insiste-sur-les-mesures-de-prevention-et-la-vaccination> ou sur le site de Santé publique France, « actualité coqueluche ».

CPF, COMPTE PERSONNEL DE FORMATION :

le décret instaurant un reste à charge de 100 euros pour les salariés qui demandent une formation financée est entré en vigueur (cadre de la loi de finance 2023). Exonération possible dans certains cas, entre autre quand on est demandeur d'emploi.

CMG REVALORISÉ EN AVRIL 2024 :

le montant maximal (sous condition de ressources) a été revu à la hausse (cf tableau ci-dessous - plus d'information sur www.caf.fr

ÂGE DE L'ENFANT	MONTANT SELON LA TRANCHE POUR UN COUPLE		
	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3
- de 3 ans	529,28 €	333,75 €	200,22 €
de 3 à 6 ans	264,64 €	166,90 €	100,11 €



Zoom sur le contenu du contrat

LA RENTRÉE EST SOUVENT SYNONYME DE NOUVEAU CONTRAT OU D'AVENANT : FAISONS LE POINT !

LES MENTIONS À INSCRIRE DANS LE CONTRAT SONT LES SUIVANTES

(articles 41.1 et 90.1 de la Convention Collective)

- L'identification des parties,
- Le numéro d'identification employeur. Si le numéro n'est pas encore connu au moment de la conclusion du contrat de travail, il est communiqué dès que possible par le particulier employeur au salarié,
- Le numéro de sécurité sociale du salarié et les références de l'agrément,
- L'assurance responsabilité civile professionnelle du salarié, et assurance de son véhicule dans les cas visés aux articles 57 du socle commun, 113 du socle spécifique « assistant maternel » et 155 du socle spécifique « salarié du particulier employeur » de la présente convention collective,
- Date d'embauche,
- Emploi occupé,
- Le lieu de travail et d'accueil de l'enfant,
- Le nom de l'enfant et sa date de naissance,
- Durée de la période d'essai,
- Durée du travail, ainsi que le repos hebdomadaire,
- Sauf en cas d'accueil occasionnel défini à l'article 97-2 du présent socle spécifique :
 - les périodes de travail à savoir le nombre de semaines de travail sur une période de douze (12) mois consécutifs ainsi que le nombre de jours et d'heures de travail dans la semaine,
 - les jours travaillés dans la semaine ainsi que le nombre d'heures de travail et les horaires de travail par jour, sauf exceptions prévues à l'article 98-1-2 du présent socle spécifique,
 - les semaines non travaillées par l'assistant maternel, en cas d'accueil de l'enfant quarante-six (46) semaines ou moins par période de douze (12) mois consécutifs, telle que défini à l'article 97-1 du présent socle spécifique, sauf exceptions prévues à l'article

98-1-2 du présent socle spécifique.

- Rémunération incluant le salaire horaire et la date de paiement mensuel du salaire,
- Indiquer les congés payés (méthode de paiement, et date),
- Jours fériés travaillés,
- Indemnités et prestations.

LES CONSIGNES ET LES INFORMATIONS CONCERNANT L'ENFANT À JOINDRE, EN ANNEXE, AU CONTRAT

(article 90.4)

- Les éléments relatifs aux modes de déplacement de l'enfant prévus dans le contrat de travail (dont les modalités de conduite à l'école, aux activités extrascolaires et autres)
- Les éléments relatifs à la santé de l'enfant :
 - permettant de vérifier les vaccinations (certificats médicaux...);
 - l'autorisation parentale d'intervention médicale ou chirurgicale d'urgence ;
 - les coordonnées du médecin qui suit l'enfant ;
 - l'éventuel régime alimentaire et les consignes en cas d'urgence ;
 - l'autorisation d'aide à la prise des médicaments et, le cas échéant, l'ordonnance et le protocole du médecin à jour (à savoir le traitement et les soins à mettre en œuvre pour la prise en charge de la maladie) ainsi que tout autre document rendu obligatoire conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur
- La liste à jour des personnes :
 - titulaires de l'exercice de l'autorité parentale, dans les limites de l'éventuel droit de visite restreint dont l'assistant maternel a été informé par écrit ;
 - autorisées à récupérer l'enfant au domicile de l'assistant maternel ;
 - à contacter en cas d'urgence et en l'absence des parents.

Ces consignes et informations doivent figurer en annexe du contrat de travail.



Informations

POUR DÉMARRER SUR LA NATURE, PETITE MISE EN BOUCHE VISUELLE

Actuellement, pour beaucoup d'enfants, le contact avec la nature est rare. Pourtant, le petit humain est né totalement adapté à celle-ci, et son développement est intimement lié à son contact.

Dès lors, on observe aujourd'hui le syndrome du manque de nature : obésité, hyperactivité, stress, fatigue, troubles cardiaques, myopie, asthme, dépression, perte de l'équilibre et de la force physique et de nombreux autres troubles.

AU CONTACT DE LA NATURE, L'ENFANT AMÉLIORE :





Petite rétrospective

L'ÉTÉ DES ÉMOTIONS, AVEC LES JEUX PROPOSÉS :



DES GOBELETS, DES ÉMOTIONS



DES SMILEYS FRISBEE



UNE ROUE SPORTIVE



CRÉER



ASSEMBLER



BRACELETS POUR « NOMMER »



Programmation des ateliers



PLANNING VALLÉE DE LA SUIPPE MÉMO DES HORAIRES



• LES ATELIERS À BOULT-SUR-SUIPPE (au RPE), WARMERVILLE (dojo le lundi ou salle de danse le jeudi) et BAZANCOURT (lundi salle du foyer de vie de la filature) se déroulent ENTRE 9 H ET 11 H (comptines/activité vers 9 h 30)

• À AUMÉNAUCOURT (médiathèque) DE 9 H 30 À 11 H

• SÉANCE BÉBÉ LECTEUR DU JEUDI À BAZANCOURT, un horaire de 9 H 45 À 10 H 45 (arriver 5 minutes en avance) : moitié jeux (avec Hélène), moitié lectures (avec Marie),

• LES ATELIERS PARTAGÉS AVEC LES CRÈCHES, musique et respiration / détente, ont lieu sur deux créneaux, SOIT À 9 H SOIT À 10 H (au RPE ou à la crèche de Warmerville), sur inscription au préalable.

SEMAINE	RELAIS PETITE ENFANCE VALLÉE DE LA SUIPPE	
	LES LUNDIS	LES JEUDIS
36	2 SEPTEMBRE - BOULT-SUR-SUIPPE (AU RELAIS)	5 SEPTEMBRE : ABSENCE DE L'ANIMATRICE
37	9 SEPTEMBRE - WARMERVILLE (SALLE DU DOJO)	12 SEPTEMBRE : BOULT-SUR-SUIPPE (AU RELAIS)
38	16 SEPTEMBRE - BOULT-SUR-SUIPPE (AU RELAIS)	19 SEPTEMBRE : AUMÉNAUCOURT, SÉANCE DU RELAIS UNIQUEMENT DE 9 H 30 À 11 H
39	23 SEPTEMBRE - BOULT-SUR-SUIPPE (AU RELAIS)	26 SEPTEMBRE : WARMERVILLE (SALLE DE DANSE)
40	30 SEPTEMBRE - BOULT-SUR-SUIPPE (AU RELAIS)	3 OCTOBRE : BÉBÉ LECTEUR, À LA MÉDIATHÈQUE À LA FILATURE (sur inscription uniquement) de 9 h 45 à 10 h 45 (arriver un peu avant)
41	7 OCTOBRE : MUSIQUE À LA CRÈCHE DE WARMERVILLE AVEC FRANCIS	10 OCTOBRE : MUSIQUE CRÈCHE AU RELAIS À BOULT-SUR-SUIPPE AVEC FRANCIS
42	14 OCTOBRE : À LA FILATURE À BOULT SUR SUIPPE (AU RELAIS)	17 OCTOBRE : ATELIER INTERGÉNÉRATIONNEL AVEC LES SÉNIORS À LA FILATURE DE BAZANCOURT de 9 h 30 à 11 h (sur inscription)
43 VACANCES	21 OCTOBRE : WARMERVILLE (SALLE DU DOJO)	24 OCTOBRE : BOULT-SUR-SUIPPE (AU RELAIS)
45	4 NOVEMBRE : À LA FILATURE À BAZANCOURT	7 NOVEMBRE : ABSENCE DE L'ANIMATRICE
46	FÉRIÉ ! LUNDI 11 NOVEMBRE	14 NOVEMBRE : BOULT (AU RELAIS)
47	18 NOVEMBRE : WARMERVILLE (SALLE DU DOJO)	21 NOVEMBRE : ACTIVITÉ AVEC LES SENIORS À LA FILATURE DE BAZANCOURT
48	25 NOVEMBRE : MUSIQUE AU RELAIS À BOULT-SUR-SUIPPE AVEC MARC	28 NOVEMBRE : MUSIQUE À LA CRÈCHE DE WARMERVILLE AVEC MARC
49	2 DÉCEMBRE : BOULT-SUR-SUIPPE (AU RELAIS)	5 DÉCEMBRE : AUMÉNAUCOURT, SÉANCE DU RELAIS UNIQUEMENT DE 9 H 30 À 11 H
50	9 DÉCEMBRE : À LA FILATURE À BAZANCOURT	12 DÉCEMBRE : WARMERVILLE (SALLE DE DANSE)
51	16 DÉCEMBRE : WARMERVILLE (SALLE DU DOJO)	19 DÉCEMBRE : BÉBÉ LECTEUR, À LA MÉDIATHÈQUE À LA FILATURE (sur inscription uniquement) de 9 h 45 à 10 h 45 (arriver un peu avant)
1	30 DÉCEMBRE : BOULT-SUR-SUIPPE (AU RELAIS)	2 JANVIER 2025 : WARMERVILLE (SALLE DE DANSE)



PLANNING BEINE-BOURGOGNE

MÉMO DES HORAIRES



- À WITRY-LÈS-REIMS À L'ESCAL, deux séances, SOIT DE 8 H 45 À 10 H, SOIT DE 10 H À 11 H 15 (nous allons essayer d'équilibrer les groupes !).
- EN ITINÉRANCE À BOURGOGNE, POMACLE ET LAVANNES, ET BEINE-NAUROY : rendez-vous DE 9 H 15 À 11 H !

- LES ATELIERS EN PARTENARIAT AVEC LES CRÈCHES ont lieu sur deux séances, UNE À 9 H, UNE À 10 H à la crèche de Witry-lès-Reims (au choix, sur inscription).

SEMAINE	RELAIS PETITE ENFANCE BEINE-BOURGOGNE	
	LES MARDIS	LES VENDREDIS
36	3 SEPTEMBRE : SÉANCE AU RELAIS À L'ESCAL	6 SEPTEMBRE : ANIMATRICE ABSENTE
37	10 SEPTEMBRE : ITINÉRANCE À POMACLE	13 SEPTEMBRE : SÉANCE AU RELAIS À L'ESCAL
38	17 SEPTEMBRE : SÉANCE AU RELAIS À L'ESCAL	20 SEPTEMBRE : ITINÉRANCE À BEINE SALLE DIAKOW
39	24 SEPTEMBRE : ANIMATRICE ABSENTE	27 SEPTEMBRE : SÉANCE AU RELAIS À L'ESCAL
40	1 ^{ER} OCTOBRE : ITINÉRANCE À LAVANNES	4 OCTOBRE : SÉANCE AU RELAIS À L'ESCAL
41	8 OCTOBRE : MUSIQUE AVEC FRANCIS À LA CRÈCHE	11 OCTOBRE : ITINÉRANCE À BEINE NAUROY À L'ÉCOLE MATERNELLE
42	15 OCTOBRE : ITINÉRANCE À BOURGOGNE (SALLE PAROISSIALE)	18 OCTOBRE : SÉANCE AU RELAIS À L'ESCAL
43 VACANCES	22 OCTOBRE : VACANCES AU RELAIS (sur inscription)	25 OCTOBRE : VACANCES AU RELAIS (sur inscription)
45	5 NOVEMBRE : SÉANCE AU RELAIS À L'ESCAL ET BÉBÉ LECTEUR À LA MÉDIATHÈQUE. Arriver à 9 h 30 pour le second groupe pour aller directement à la médiathèque. Le second groupe ira à 10 h.	8 NOVEMBRE : ITINÉRANCE À BOURGOGNE À LA MÉDIATHÈQUE
46	12 NOVEMBRE : ITINÉRANCE À POMACLE	15 NOVEMBRE : SÉANCE AU RELAIS À L'ESCAL
47	19 NOVEMBRE : SÉANCE AU RELAIS À L'ESCAL	22 NOVEMBRE : ITINÉRANCE À BEINE NAUROY SALLE DIAKOW
48	26 NOVEMBRE : MUSIQUE AVEC MARC À LA CRÈCHE	29 NOVEMBRE : SÉANCE AU RELAIS À L'ESCAL
49	3 DÉCEMBRE : MOTRICITÉ DANS LA SALLE DE DANSE (un seul groupe, accueil libre !)	6 DÉCEMBRE : SÉANCE AU RELAIS À L'ESCAL
50	10 DÉCEMBRE : ITINÉRANCE À LAVANNES	13 DÉCEMBRE : SÉANCE AU RELAIS À L'ESCAL
51	17 DÉCEMBRE : ITINÉRANCE À BOURGOGNE (SALLE PAROISSIALE)	20 DÉCEMBRE : SÉANCE AU RELAIS À L'ESCAL
1	31 DÉCEMBRE : VACANCES AU RELAIS (sur inscription)	3 JANVIER : VACANCES AU RELAIS (sur inscription)

Les réunions et rencontres

EN 2024 AU RPE... POUR MÉMOIRE :

UN TEMPS D'ÉCHANGE AUTOUR DES PRATIQUES

JEUDI 17 OCTOBRE DE 19 H À 21 H, À L'ESCAL, WITRY-LÈS-REIMS

nous continuons l'analyse des pratiques, avec Isabelle Hamaide, qui questionne, écoute, et donne des pistes de réflexion pour votre pratique quotidienne.

MERCREDI 20 NOVEMBRE DE 18 H 30 À 20 H 30, À WARMERIVILLE

(arrivez quand vous le souhaitez)

Création d'un calendrier de l'avent nature, pour attendre la fin de l'année...
et partage de nos confections culinaires pour un peu de convivialité.

NOËL... AVEC UNE EXPOSITION ET DES ACTIVITÉS CRÉATIVES, AVEC LES FAMILLES.

Proposition de se retrouver, sur une fin de journée, pour un moment de découverte et de créativité.
Une expo photo de vos réalisations professionnelles d'assistantes maternelles au sein de vos domiciles
et la proposition aux parents de « créer » avec leur enfant, lors de ce temps de partage.
Dates à définir fin décembre avant les vacances.



Lundi et jeudi
1 rue de la Filature
51110 Boulton-sur-Suippe
03 26 83 81 98

Mardi et vendredi
L'Escal
31 bd du chemin de fer
51420 Witry-lès-Reims
03 26 49 70 24

Mercredi et samedi matin
Sur rendez-vous
selon les besoins

www.grandreims.fr



GRAND
REIMS
COMMUNAUTÉ URBAINE